



Tél. (001) 418-524-7648
Tél. (00226) 65 63 23 40
cgagnon@aceci.org

309-600 Av. Wilfrid-Laurier

Québec (Québec)
Canada G1R 2L5



07 BP : 5662 Ouagadougou 07 Burkina
Faso
Tél. (00226) 50 41 44 50 / 70 20 72 41 /
70 27 97 51 rojalnu.omdbf@yahoo.fr
www.rojalnu-omd.org

CAMPAGNE OMD/LRP AU BURKINA FASO :
Traduire les Objectifs du Millénaire pour le Développement
en une Loi-type visant la Réduction de la Pauvreté

NOTE CONCEPTUELLE

Octobre 2013

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis 2000, de nombreux programmes et stratégies nationales ont été lancés par les pays en

développement en vue de concourir d'ici 2015 à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui prennent en compte de nombreux aspects de la pauvreté, tels que la faim, l'inégalité de sexes, l'insuffisance des ressources en eau ou le manque d'instruction. Or, l'atteinte des OMD repose sur l'élaboration d'un cadre adapté aux problématiques propres à chaque État et répondant aux besoins spécifiques de sa population. C'est ainsi que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a été adopté au Burkina Faso en 2000, puis remplacé par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) en 2010, de façon à intégrer entre autres les questions de pauvreté dans les processus nationaux de développement.

Malgré les initiatives entreprises pour améliorer la croissance économique durant les dernières années, il demeure que le Burkina Faso figure parmi les pays les plus pauvres du monde en occupant le 183^e rang sur 186 au classement de 2012 de l'Indice de Développement Humain (IDH) des Nations Unies. Au cours des dernières décennies, la pauvreté n'a pratiquement pas reculé au Burkina Faso qui affiche pourtant de bonnes performances sur le plan macroéconomique avec un taux de croissance moyen de plus de 5 % par an sur la période 2000-2012 (Banque mondiale, 2013). Or, la proportion des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 44,5 % en 1994 à 46,4 % en 2003 puis à 43,9 % en 2009 (SCADD, 2010). En 2012, 44,6 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté (PNUD, 2012).

Suivant le Rapport National sur le Développement Humain, cette persistance de la pauvreté « s'explique en grande partie par la mauvaise qualité de la croissance économique, surtout sa faible intensité en emploi décent » (PNUD, 2012). En outre, il ressort que le cadre législatif actuel et la SCADD présentent certaines limites et contraintes qui ne permettent pas de maximiser leur impact auprès des personnes les plus touchées par la pauvreté. L'inexistence d'une législation nationale qui impose aux pouvoirs publics l'obligation de réduction de la pauvreté à travers des orientations en termes d'investissement dans des secteurs clés est également un facteur contributif à la situation. De plus, la persistance de la pauvreté s'explique également par le fait que les objectifs internationaux sont consacrés par des instruments internationaux non conventionnels (déclarations, directives, programmes d'action) qui n'imposent pas d'obligations juridiques en la matière. Il est donc impératif d'intégrer ces objectifs internationaux dans le dispositif juridique interne afin d'en donner pleinement effet.

Qui plus est, lors de la revue annuelle de la SCADD en date du 30 avril 2013, le premier ministre Luc Adolphe Tiao a mis en relief le fait que les résultats escomptés par cette dernière ne pouvaient être atteints sans une forte adhésion de l'ensemble des acteurs au processus de développement du Burkina Faso. Selon le chef du gouvernement, une appropriation optimale n'est possible qu'avec une bonne connaissance du contenu de la stratégie nationale.

Toutefois, il apparaît que la SCADD de même que les programmes en découlant, demeurent largement méconnus, ce qui nuit à leur bonne mise en œuvre. Certains invoquent la difficulté d'avoir accès à de l'information simplifiée qui leur permettrait d'en comprendre la teneur. D'autres soutiennent ne pas s'intéresser à ces textes, prétextant qu'ils ne tiendraient pas

compte de leurs véritables besoins et de leurs réelles préoccupations.

C'est dans cette perspective que l'organisation canadienne Agence Consultative en Éthique de la Coopération Internationale (ACECI) a initié au Burkina Faso à titre de pays pilote, la campagne OMD-LRP « Traduire les OMD en une Loi-type visant la Réduction de la Pauvreté ». Sa finalité est de parvenir à l'élaboration d'un projet et/ou d'une proposition de loi pour réduire la pauvreté (ci-après, la « loi projetée ») dans le cadre d'un processus participatif, de consultation et de consensus au sein des populations, des institutions publiques, du milieu associatif et du secteur privé. La loi projetée aura pour objet de cibler les domaines d'interventions prioritaires pour réduire la pauvreté et de venir en appui au cadre législatif et institutionnel déjà en place, le tout dans l'objectif de favoriser l'atteinte des OMD et par la suite de l'Agenda de développement post-2015.

En accord avec la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* (2005) et dans un souci d'établir des synergies avec des initiatives qui travaillent sur les questions de réduction de la pauvreté tant au niveau pays qu'au niveau global et qui soutiennent les actuels enjeux du développement durable au Burkina pour l'atteinte des OMD, la campagne OMD/LRP s'est associée à l'Initiative Pauvreté Environnement Burkina 2014-2017 (IPE Burkina) mise en place par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Cette collaboration concerne une mutualisation des efforts dans la production d'outils législatifs pour influencer les allocations budgétaires en faveur de la lutte contre la pauvreté.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Dans l'objectif que la loi projetée contribue à obtenir des résultats significatifs dans la lutte contre la pauvreté, l'ACECI estime que la société civile doit occuper une place prépondérante au sein de la démarche prélegislative de façon à ce que cette loi réponde davantage à ses préoccupations. À cet effet, le leadership de la campagne est assumé depuis 2011 par l'organisation Réseau Ouest Africain des Jeunes Leaders des Nations Unies pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement Section Burkina Faso (ROJALNU-OMD/BF), regroupant plus de 250 structures associatives. Cette organisation a été sélectionnée en raison de son étendue territoriale, son large réseau, son travail déjà ancré dans les OMD, la réalisation d'activités d'envergure et sa motivation à l'égard de la Campagne OMD/LRP.

L'ACECI prône la nécessité d'un processus participatif dont les représentants de la société sont à la source et au cœur de la loi projetée. Ceux-ci agissent de concert et en étroite collaboration avec des spécialistes issus d'institutions publiques, de l'Assemblée nationale, du milieu universitaire, du secteur privé et du milieu associatif en vue d'élaborer une proposition

de projet de loi de manière consensuelle. La campagne OMD/LRP vise également à soumettre l'ébauche de la loi projetée aux citoyens des treize (13) régions et aux parlementaires afin de recueillir leurs commentaires et de faire les ajustements nécessaires pour que la loi projetée réponde à leurs préoccupations légitimes. Ce n'est qu'après avoir été modifiée pour tenir compte de la vision des citoyens et des parlementaires que la loi projetée fera l'objet d'un atelier national de validation.

Au cours des dernières années, l'ACECI et ses partenaires ont entrepris différentes activités permettant de mobiliser le gouvernement, les parlementaires et la société civile autour de la nécessité d'adopter des normes contraignantes pour lutter contre la pauvreté sous la forme d'une nouvelle loi.

D'abord, grâce au financement de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, l'ACECI a réalisé du 29 au 30 avril 2010 à Ouagadougou un atelier de mobilisation réunissant à la fois des parlementaires, des représentants de différents ministères, d'associations civiles et d'organisations internationales. L'accent a été mis sur la pertinence d'une approche juridique contraignante pour accompagner la stratégie nationale actuellement en vigueur. Cet atelier a permis de dégager les principales orientations de la loi projetée et d'initier un collectif porteur de la campagne OMD/LRP.

Le 22 juillet 2011, un atelier de relance a été organisé à Ouagadougou grâce à l'appui financier de ROJALNU-OMD/BF. Cet atelier a eu pour résultat d'informer les quelque soixante-dix (70) participants de l'approche ascendante dite *bottom-up* préconisée par l'ACECI dans la campagne OMD/LRP. La deuxième partie de l'atelier rassemblait principalement les représentants de la société civile. Plusieurs questions ont été posées à propos des allocutions et de la campagne en général.

Du 24 au 28 mars 2012, une mission d'étude a été organisée à Québec par l'ACECI, avec la participation financière de ROJALNU-OMD/BF, de l'Assemblée nationale du Québec et de différents partenaires institutionnels. Cette mission a permis à cinq (5) acteurs impliqués dans le collectif de la campagne OMD/LRP au Burkina Faso – une députée, une représentante de la Ministre de la Promotion de la Femme ainsi qu'à trois président-e-s d'associations civiles – de s'enquérir de l'ensemble des étapes qui ont mené à l'adoption de la *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette mission était d'intérêt puisque l'élaboration de cette loi a été enclenchée à la base par la société civile québécoise. La délégation burkinabè a également eu l'opportunité de se familiariser avec le mode de fonctionnement des audiences et consultations publiques de l'Assemblée nationale du Québec. De plus, lors de cette mission, il est ressorti l'importance d'inclure dans la loi projetée des mécanismes de reddition de compte et de contrôle parlementaire de l'action gouvernementale analogues à ceux qui existent au Québec.

3. LES OBJECTIFS

La campagne OMD/LRP a pour objectif général de **faire de la lutte contre la pauvreté une priorité nationale intégrée dans un instrument législatif général à caractère contraignant.**

Elle a pour objectifs spécifiques de :

- Approfondir la compréhension du cadre législatif, des politiques et stratégies applicables au Burkina Faso en matière de lutte contre la pauvreté et palier à leurs limites par l'élaboration d'un nouvel outil législatif et économique;
- Développer des partenariats intersectoriels concernés par l'adoption d'une loi-type visant la réduction de la pauvreté (parlementaires, gouvernement, société civile, milieu universitaire, organisations internationales);
- Mettre à la disposition des législateurs des outils législatifs et économiques adaptés pour influencer l'augmentation de l'allocation budgétaire en faveur des objectifs Pauvreté-Environnement, genre et changement climatique;
- Incorporer dans un instrument juridique contraignant des mécanismes de reddition de compte et de contrôle de l'action gouvernementale;
- Insister sur le facteur humain dans l'adoption d'outils de lutte contre la pauvreté;
- Symboliser la volonté des citoyens de se soumettre collectivement à des règles dont la justification éthique et politique aura fait l'objet d'un consensus populaire;

4. RÉSULTATS ATTENDUS

La campagne OMD/LRP devrait avoir pour principaux résultats les deux (2) points suivants:

- Parvenir à l'élaboration d'un projet de loi consensuel visant la réduction de la pauvreté par un processus participatif de consultation au sein des différentes couches sociales, devant être soumis au processus d'adoption législative burkinabè;
- Obtenir l'engagement concret du secteur privé, de la société civile, des partenaires au développement et des populations d'apporter leur contribution aux actions gouvernementales vouées à la lutte contre la pauvreté;

5. LES ACTIVITÉS

Pour mener à terme la campagne OMD/LRP, plusieurs activités doivent être menées au Burkina Faso au cours des prochains mois. Cela consiste en un premier temps à mettre en place un comité de pilotage (5.1) et un comité technique (5.2). Un atelier de formation sera

organisé rapidement pour appuyer les comités dans leurs travaux (5.3) devant aboutir à l'élaboration d'un avant-projet de loi visant à réduire la pauvreté (5.4). Par la suite, des séances de consultation populaire (5.5) et des ateliers de sensibilisation (5.6) seront organisés pour ajuster la première ébauche de la loi projetée aux préoccupations des citoyens ainsi que des parlementaires. Enfin, l'avant-projet de loi sera soumis à toutes les parties prenantes lors d'un atelier national de validation (5.7).

5.1 Mise en place d'un comité de pilotage

Entre six (6) et huit (8) structures impliquées activement au Burkina Faso dans la lutte contre la pauvreté et/ou dans la défense des droits humains, incluant des structures parlementaires et gouvernementales ainsi que des associations civiles, seront choisies pour faire partie du comité de pilotage (ci-après « structures membres »). Les associations civiles seront sélectionnées en fonction de leur dynamisme à mener un projet de l'envergure de la campagne OMD/LRP ainsi que par leur implication dans le collectif. Les structures membres doivent nommer un responsable au sein de leur équipe pour les représenter au comité de pilotage et assurer le suivi. Des rencontres bimensuelles sont recommandées entre les responsables, en plus d'échanges réguliers parmi les équipes des structures membres.

La mission du Comité est de conduire le processus d'élaboration de la loi-type et de la faire adopter par le Parlement.

Ses attributions consistent à :

- Veiller au bon fonctionnement de la campagne OMD/LRP et en assurer son suivi; • Coordonner les activités de mobilisation et de ralliement des partenaires au projet; • Être l'interlocuteur principal avec les parlementaires et le gouvernement, lesquels sont tenus régulièrement informés de la progression des démarches en vue d'élaborer la loi projetée;
- Appuyer le comité technique dans ses travaux en répertoriant notamment les récentes études effectuées sur les thèmes concernés par la loi projetée;
- Rendre compte trimestriellement à l'ACECI;
- Rechercher des partenaires techniques et financiers;
- Assurer le plaidoyer;
- Mettre à jour les réseaux sociaux de la campagne OMD/LRP;
- Dynamiser le collectif de la campagne;
- Élaborer une méthode informatique de classement des documents nécessaires au bon avancement des travaux et à leur diffusion;

5.2 Mise en place d'un comité technique

Le Comité technique est composé d'un groupe d'environ 10 à 16 structures sélectionnées pour leur expertise et leur désir de s'investir dans le projet de loi projetée. Tout comme pour le Comité de pilotage, chaque structure désigne un représentant qui devient l'interlocuteur

principal, bien que plusieurs personnes de la structure membre peuvent être appelées à contribuer aux travaux du Comité technique. Le Comité technique a pour attributions de:

- Identifier le cadre législatif et stratégique en vigueur au Burkina Faso et applicable en matière de lutte contre la pauvreté; circonscrire ses limites et ses contraintes; • Mener les activités dans le cadre de l'élaboration de la loi;
- Fournir l'expertise nécessaire au Comité de pilotage;
- Élaborer l'avant-projet de loi projetée;
- Organiser et animer les séances de consultation populaire;

La démarche proposée pour l'élaboration de la loi consiste à traduire chacune des cibles des OMD en une problématique concrète sur le terrain, puis à en identifier les causes et les conséquences de la pauvreté. À partir de cette liste et des travaux effectués par les structures membres, il sera ensuite établi des solutions réalisables permettant d'améliorer à courte et moyenne échéance les conditions de vie des personnes touchées par la pauvreté et d'augmenter les allocations budgétaires en ce sens. Ces solutions sont par la suite formulées en termes de droits et/ou d'obligations juridiques et sont compilées sous la forme d'une proposition de projet de loi visant la réduction de la pauvreté. Des rencontres mensuelles regroupant l'ensemble des représentants désignés sont recommandées afin de faire le point sur la progression des travaux.

Toutefois, afin de favoriser un avancement efficace de l'élaboration de la loi projetée, il est suggéré de répartir les structures membres en groupe de deux (2) ou (3) en fonction de sous thématiques qui les intéressent particulièrement (ex. selon les OMD), de la structure de la loi projetée (ex. chapitre, sections) ou d'un domaine particulier (ex. rédaction juridique).

5.3 Atelier de formation destiné aux comités

Après la mise en place du Comité de pilotage et du Comité technique, un atelier de formation d'une (1) journée sera organisé pour permettre aux représentants intéressés des structures membres d'échanger entre eux et de mieux comprendre leurs fonctions dans la campagne OMD/LRP. Une trentaine de personnes extérieures au processus seront également conviées à assister à cet atelier de formation dont les sujets prévus sont les suivants:

- Les avantages d'une action prélegislative du bas vers le haut;
- La nécessité d'un processus participatif et concerté entre les acteurs concernés pour une appropriation des stratégies nationales;
- Le développement de normes contraignantes comme facteur de renforcement de la bonne gouvernance;

Afin d'assurer un partenariat solide et durable, il sera proposé que les conférences de l'atelier soient données par des représentants des structures membres du Comité de pilotage et/ou du Comité technique.

5.4 Élaboration de la première ébauche de l'avant-projet de loi-type

Une première ébauche de l'avant-projet de loi-type sur la pauvreté sera élaborée par le Comité technique et soumise à l'appréciation du Comité de pilotage. Le Comité technique intègre les amendements de ce dernier pour donner lieu à une version consolidée de la loi projetée qui sera soumise aux séances de consultation populaire.

5.5 Séances de consultation populaire

Après que la première ébauche de la loi projetée ait été complétée par le Comité technique et approuvée par le Comité de pilotage, des séances de consultation populaire seront organisées et animées par le Comité technique. Ces séances permettront d'aller à la rencontre de la population afin de se pencher sur un thème aussi transversal et complexe que la lutte à la pauvreté. Environ cent (100) participants de toutes les couches sociales seront conviés pour discuter de la proposition de l'avant-projet de loi-type et de ses apports. Les séances de consultation populaire seront l'occasion de s'assurer que le projet de loi répond aux besoins des citoyens, tout en leur accordant un forum pour mieux connaître le cadre législatif et stratégique applicable à la lutte contre la pauvreté et actuellement en vigueur au Burkina Faso. Il est recommandé qu'une séance soit au minimum organisée dans chacune des treize (13) régions du Burkina Faso. Le Comité de pilotage pourra en augmenter le nombre s'il le juge nécessaire.

Afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes, des séances de consultation populaire seront également réalisées sous une forme virtuelle, à savoir par le biais des réseaux sociaux de la campagne OMD/LRP. Toute la documentation nécessaire à la bonne compréhension des enjeux de la campagne OMD/LRP sera disponible sous forme électronique pour permettre une large diffusion. Les commentaires pourront également être recueillis sur ces plates formes.

Les séances de consultation populaire ont pour objectifs de :

- Présenter à des citoyens le cadre législatif et stratégique déjà en place;
- Analyser en groupe de travail l'ébauche de la loi projetée;
- Recueillir les contributions des participants;
- Faire circuler une pétition appuyant l'adoption de la loi projetée;

Le texte sera par la suite finalisé par le Comité technique à la lumière des commentaires obtenus des participants.

5.6 Activités de sensibilisation des membres du Parlement et du Gouvernement

Organisées de concert avec l'IPE-Burkina, les activités de sensibilisation ont pour mission de

conscientiser les parlementaires aux insuffisances du cadre normatif actuel et de leur permettre d'échanger sur le contenu de la loi projetée. Des membres du gouvernement seront également conviés à ces activités qui ont pour objectifs:

- D'assurer une meilleure compréhension des politiques, stratégies et législation en vigueur au Burkina Faso en matière de lutte contre la pauvreté;
- Sensibiliser sur la nécessité d'adopter des normes contraignantes pour lutter contre la pauvreté et de favoriser une meilleure allocation budgétaire;
- Comprendre le processus d'élaboration de la loi projetée;
- Obtenir un engagement ferme et en connaissance de cause des parlementaires en faveur de loi-type sur la pauvreté;

La contribution des membres du Parlement et du gouvernement sera intégrée dans une nouvelle version de l'avant-projet de loi-type devant être soumise à l'atelier national de validation.

5.7 Atelier national de validation de la loi projetée

L'atelier national de validation doit réunir des représentants du gouvernement, du Parlement, des collectivités locales, des structures membres du Comité de pilotage et du Comité technique ainsi que des organisations internationales impliquées dans le processus. Cet atelier a pour objet d'analyser en groupes de travail l'avant-projet de loi et de recueillir les recommandations.

Par conséquent, l'atelier de validation a pour but de :

- Obtenir l'approbation finale des acteurs impliqués;
- Recueillir les observations et propositions des participants;
- Discuter des étapes futures pour l'adoption de la loi;

6. ÉCHEANCIER

L'échéancier suivant indique les périodes estimées pour mener à terme la campagne OMD/LRP:

- Mise en place des deux comités : d'ici fin novembre 2013 ;
- Atelier de formation : au plus tard un mois après la mise en place des deux comités; •
Élaboration de la première ébauche du projet de loi : 6-18 mois après l'atelier de formation;

- Séances de consultation populaire : 6-12 mois suivant l'élaboration de la première ébauche;
- Finalisation du projet de loi : 3 mois après la fin des séances de consultation populaire; •
Atelier national de validation : 3 mois suivant la finalisation du projet de loi et au plus tard

en 2017;

7. DOCUMENT ANNEXÉ

Pour la bonne compréhension de la campagne OMD/LRP, nous vous prions de consulter la liste officielle des indicateurs associés aux OMD, reproduite en annexe de cette note conceptuelle. Cette liste est extraite du rapport du PNUD intitulé « Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 2011 ».

8. CONTACTS



Mme Ginette KARIREKINYANA, Directrice générale
gkarire@aceci.org
(+001) 418 524-7648

Mme Cindy GAGNON, Conseillère juridique
Campagne OMD/LRP Burkina Faso
cgagnon@aceci.org
(+226) 65 63 23 40



M. Dakiri SAWADOGO, Président
(+226) 70 26 72 41
dankri11@yahoo.fr

M. Harouna SANDWIDI, Secrétaire chargé de la planification
(+226) 70 27 97 51 / (+226) 74 74 02 80
sandharo2@yahoo.fr

M. Amandé OUEDRAOGO, Secrétaire permanent
(+226) 70 15 10 35 / (+226) 77 40 23 23
oamande@yahoo.fr

Annexe 1 :

Liste officielle des indicateurs associés aux OMD

Effectif à compter du 15 janvier 2008

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.1 Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) ⁸⁹ 1.2 Indice d'écart de la pauvreté 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 1.B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée 1.5 Ratio emploi/population 1.6 Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour 1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
Cible 1. C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	
Cible 2.A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire 2.2 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire 2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes

⁸⁹ Pour suivre l'évolution de la pauvreté dans les différents pays, il convient d'utiliser, lorsqu'ils existent, des indicateurs fondés sur les seuils de pauvreté nationaux.

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 3.A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	3.1 Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. 3.2 Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole 3.3 Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 4.A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 4.2 Taux de mortalité infantile 4.3 Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	
Cible 5.A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	5.1 Taux de mortalité maternelle 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Cible 5.B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	5.3 Taux de contraception 5.4 Taux de natalité parmi les adolescentes 5.5 Couverture des soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) 5.6 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 6.A : D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	6.1 Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans 6.2 Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 6.3 Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida 6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
Cible 6.B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	6.5 Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 6. C : D'ici 2015, avoir contenu le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	6.6 Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie 6.7 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide 6.8 Proportion des enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés 6.9 Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie 6.10 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	
Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	7.1 Proportion de zones forestières 7.2 Emissions de CO ₂ (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat) 7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone 7.4 Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains 7.5 Proportion de ressources d'eau totales utilisées
Cible 7.B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte	7.6 Proportion de zones terrestres et marines protégées 7.7 Proportion d'espèces menacées d'extinction
Cible 7.C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	7.8 Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée 7.9 Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
Cible 7.D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	7.10 Proportion de citoyens vivant dans des taudis ⁹⁰

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

<p>Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglé, prévisible et non discriminatoire</p> <p><i>Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international</i></p> <p>Cible 8.B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p><i>Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègements de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</i></p>	<p><i>Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement.</i></p> <p>Aide publique au développement (APD)</p> <p>8.1 Montant net de l'APD totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE)</p> <p>8.2 Proportion de l'APD bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>8.3 Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée</p> <p>8.4 APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p>8.5 APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p>Accès aux marchés</p> <p>8.6 Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits</p> <p>8.7 Droit de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles en provenance des pays en développement</p>
--	--

90 La proportion effective d'habitants vivant dans des taudis s'obtient en calculant le nombre de citoyens soumis à l'une au moins des conditions suivantes : a) accès insuffisant à une source d'eau améliorée ; b) accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées ; c) surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ; d) habitations faites de matériaux non durables.

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
<p>Cible 8.C : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p> <p>Cible 8.D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme</p>	<p>8.8 Estimation des subventions aux produits agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut</p> <p>8.9 Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p> <p>Viabilité de la dette</p> <p>8.10 Nombre total de pays ayant atteint leur point de décision et nombre total de pays ayant atteint leur point d'achèvement (cumulatif) dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)</p> <p>8.11 Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)</p> <p>8.12 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
<p>Cible 8.E : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<p>8.13 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenue durablement</p>
<p>Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous</p>	<p>8.14 Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants</p> <p>8.15 Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants</p> <p>8.16 Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants</p>

Les objectifs du Millénaire pour le développement, et les cibles correspondantes, sont tirés de la Déclaration du Millénaire, signée en septembre 2000 par les dirigeants de 189 pays, dont 147 chefs d'État et de gouvernement (<http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>), et d'un autre accord auquel sont parvenus les États membres lors du Sommet mondial de 2005 (Résolution adoptée par l'Assemblée générale - A/RES/60/1, <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/60/1>). Les objectifs et cibles sont interdépendants et doivent être considérés comme un tout. Ils représentent un partenariat entre les pays en développement et les pays développés, tous résolus à « créer - au niveau tant national que mondial - un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ».